



AVIS PUBLIC

SÉANCE PUBLIQUE DE CONSULTATION RÈGLEMENT NUMÉRO 1005-039

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTEGRATION ARCHITECTURALE NUMERO 1005 afin d'encadrer les bâtiments principaux de 4 étages et plus.

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné, assistant-greffier de la Ville de Terrebonne, que lors de la séance tenue le 10 juillet 2017, le conseil a adopté par résolution le projet de règlement numéro 1005-039 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 1005 de la Ville de Terrebonne.

QUE le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation sur ledit projet le **LUNDI 14 AOÛT 2017 à 19H30**, à l'auditorium de l'école des Rives, 400, montée Dumais, Ville de Terrebonne.

Au cours de cette assemblée, le maire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et il entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

QUE l'objet du projet de règlement numéro 1005-039 consiste à :

- Assujettir la délivrance d'un permis de construction à l'approbation préalable par le conseil municipal d'un PIIA pour les travaux et ouvrages suivants :
 - 1 ° Toute nouvelle construction d'un bâtiment de 4 étages et plus;
 - 2 ° Tout agrandissement d'un bâtiment de 4 étages et plus.

Le règlement vise l'ensemble des zones du territoire de la municipalité.

Le projet de règlement numéro 1005-039 est disponible pour consultation au bureau du greffier, au 775, rue Saint-Jean-Baptiste, à Terrebonne, durant les heures normales d'ouverture des bureaux.

Fait à Terrebonne, ce 19^e jour du mois de juillet 2017.

L'assistant-greffier,

Pierre Archambault, LL.B., MBA
